

GÉORISQUES

Rapport de risques

 **Commune recherchée :**

08200 Sedan

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :



INONDATION

 sur ma commune :

EXISTANT



REMONTÉE DE NAPPE

 sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME

 sur ma commune :

FAIBLE



MOUVEMENTS DE TERRAIN

 sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES
ARGILES

 sur ma commune :

MODÉRÉ



RADON

 sur ma commune :

FAIBLE

3 Risques technologiques identifiés :



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES
CLASSÉES (ICPE)

 sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT
DE MATIÈRES DANGEREUSES

 sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS

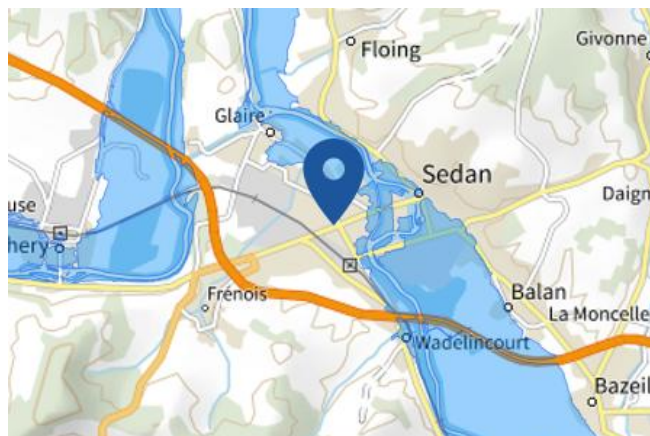
 sur ma commune :

CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Sedan

Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.



 Zone à risque entraînant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :



PPRN : **PPRI Meuse Amont I**

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRI Meuse Amont I a été approuvé sur votre commune.

Date de prescription : 18/07/2000

Date d'approbation : 01/12/2003

Le PPR couvre les aléas suivant :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.

Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.



DDRM : **DDRM08**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

Inondation

Par une crue à débordement lent de cours d'eau

20 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
----------	---------	----------	----------------------------

Risque d'inondation sur Sedan

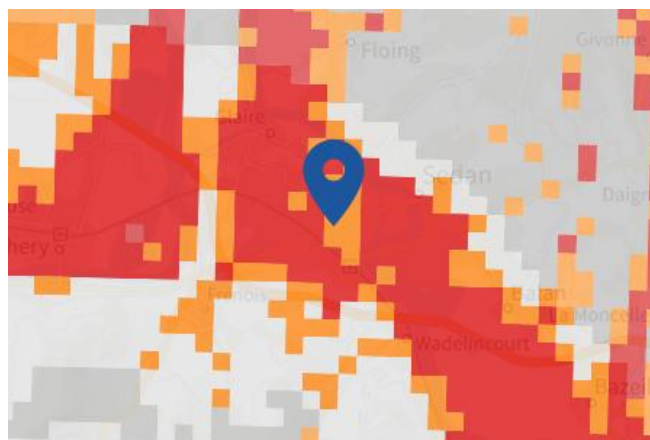
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2511307A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/10/2024	28/04/2025
INTE1820387A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/06/2018	15/08/2018
INTE1324832A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/06/2013	26/10/2013
IOCE0768747A	Inondations et/ou Coulées de Boue	08/06/2007	25/10/2007
INTE0300183A	Inondations et/ou Coulées de Boue	02/01/2003	18/04/2003
INTE0200563A	Inondations et/ou Coulées de Boue	09/05/2002	09/11/2002
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	17/01/1995	08/02/1995
INTE9400004A	Inondations et/ou Coulées de Boue	20/12/1993	15/01/1994
INTE9400220A	Inondations et/ou Coulées de Boue	19/12/1993	10/06/1994
INTE9300213A	Inondations et/ou Coulées de Boue	11/01/1993	12/06/1993
INTE9300315A	Inondations et/ou Coulées de Boue	04/12/1992	08/07/1993
INTE9200533A	Inondations et/ou Coulées de Boue	10/07/1992	16/01/1993
INTX9210072A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/07/1991	29/03/1992
INTE9100178A	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/12/1990	17/04/1991
NOR19851002	Inondations et/ou Coulées de Boue	26/07/1985	18/10/1985
NOR19840511	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/02/1984	24/05/1984
NOR19830803	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/07/1983	05/08/1983
NOR19830720	Inondations et/ou Coulées de Boue	31/05/1983	26/07/1983
NOR19830516	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/04/1983	18/05/1983

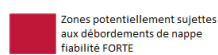
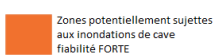
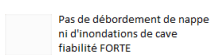
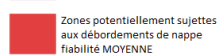
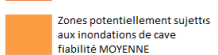
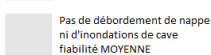
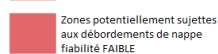
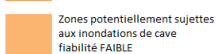
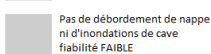
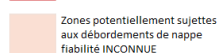
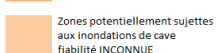
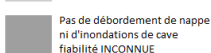
Risque de remontées de nappe sur Sedan

Risque sur la commune **EXISTANT**

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.

Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.



	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
	Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE		Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE		Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :



REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.

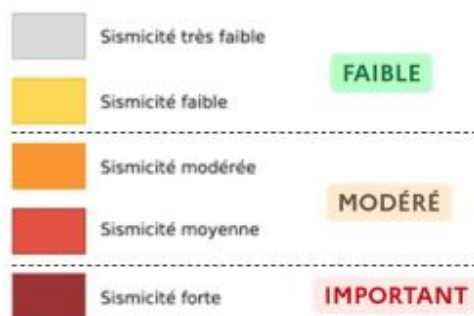
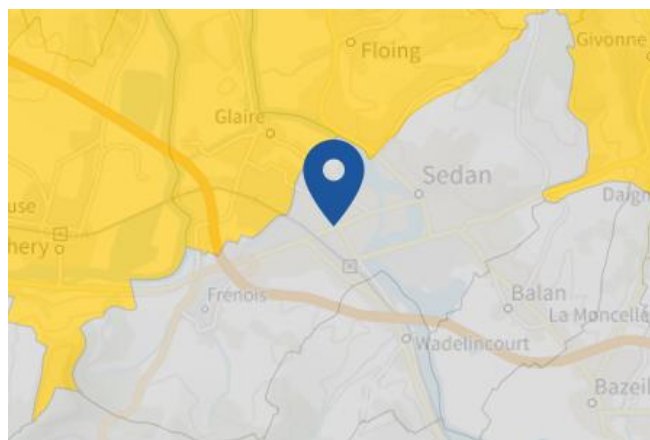
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : MOYENNE

Risque de séisme sur Sedan

Risque sur la commune **FAIBLE**

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **1/5**.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Sedan

Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.

Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM08**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Mouvement de terrain](#)

1 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

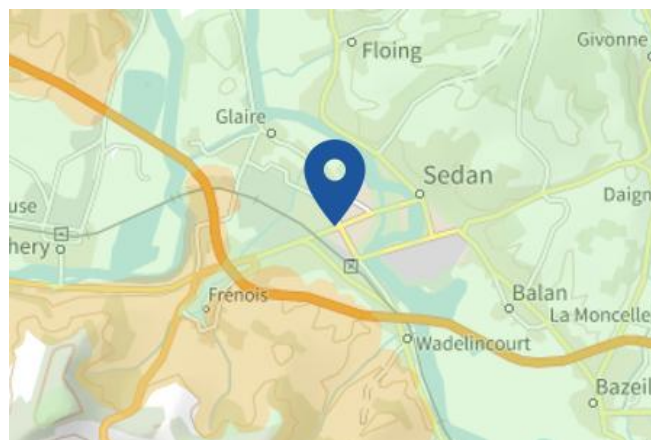
Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	25/12/1999	30/12/1999

Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m en annexe 1.

Risque de retrait gonflement des argiles sur Sedan

Risque sur la commune **MODÉRÉ**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.



Informations détaillées :



RGA : Échelle réglementaire et obligations associées

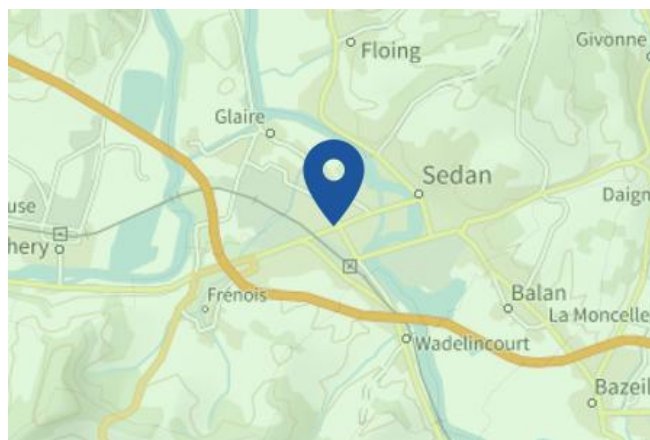
Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles est de **2/3**.

Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir le risque.

Risque radon sur Sedan

Risque sur la commune **FAIBLE**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.



Informations détaillées :



RADON : Potentiel radon faible : recommandations et obligations

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **1/3**.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Sedan

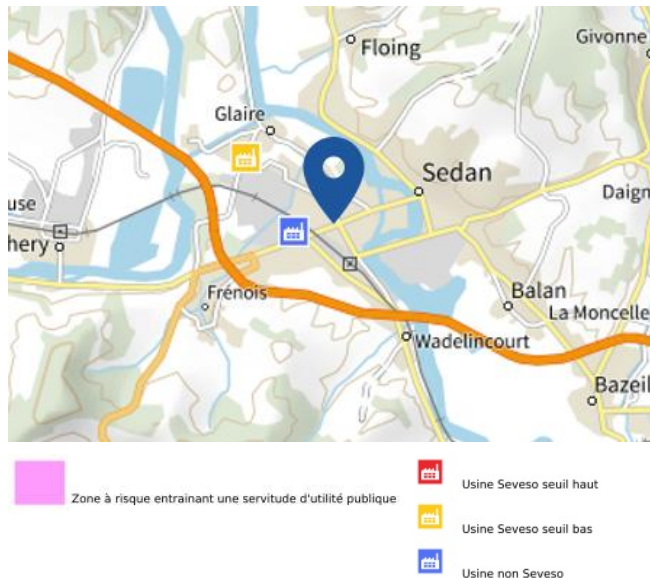
Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.



Informations détaillées :



DDRM : **DDRM08**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :

[Risque industriel](#)

1 entreprise(s) SEVESO seuil bas sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
ACTEGA-RHENACOAT	Seveso seuil bas

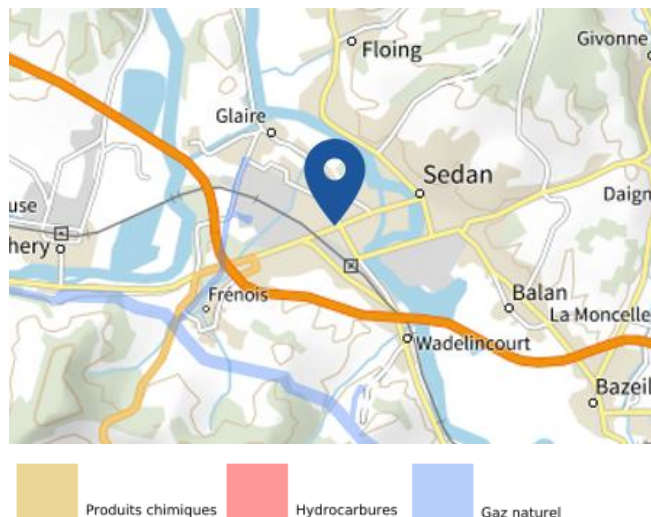
1 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
AFS SEDAN SAS	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Sedan

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

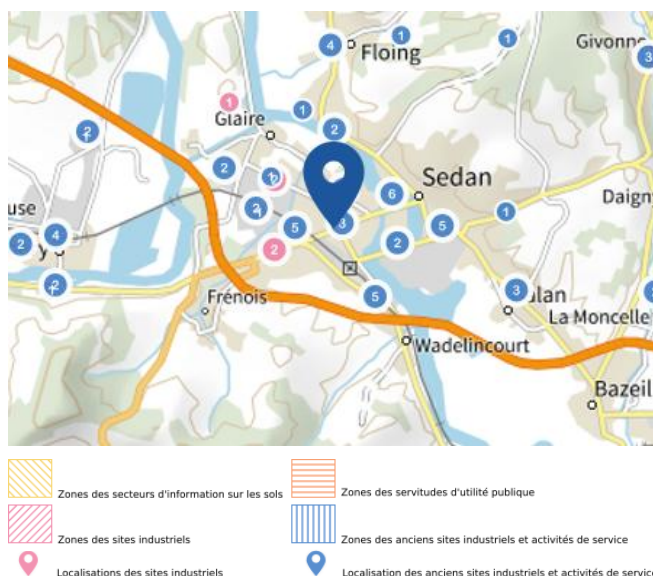
Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).



Risque de pollution des sols sur Sedan

Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Informations détaillées :



SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.



SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 2.

Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 3.

Annexe 1 : Liste des mouvements de terrain recensés dans un rayon de 100m

2 mouvements de terrain recensés dans la commune

Identifiant	Type	Lieu
20800102	Glissement	Frénois
20800163	Glissement	Frenoais

Annexe 2 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

1 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001105501	AKERS France SAS (usine)	En cours

Annexe 3 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

130 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3833226	Usine de traitement des chiffons par	En arrêt	
SSP3833225	Atelier de carbonisation chimique des	En arrêt	
SSP3833224	Moulin à grain	En arrêt	
SSP3833223	Mécanique et foulerie	En arrêt	
SSP3833222	Foulerie	En arrêt	
SSP3833221	Foulerie	En arrêt	
SSP3833220	Draperie	En arrêt	
SSP3833219	Draperie	En arrêt	
SSP3833218	Forge "Platinerie de Givonne"	En arrêt	
SSP3833217	Atelier de galvanisation	En arrêt	
SSP3833216	Fonderie	En arrêt	
SSP3833215	Dépôt de chiffons, os et peaux	En arrêt	
SSP3833214	Dépôt de chiffons et de ferrailles	En arrêt	
SSP3833213	Dépôt de chiffons	En arrêt	
SSP3833212	Dépôt de peaux et d'os	En arrêt	
SSP3833211	Fonderie de suif	En arrêt	
SSP3833210	fonderie de suif	En arrêt	
SSP3833209	Fabrique de draps	En arrêt	
SSP3833208	Mégisserie	En arrêt	
SSP3833207	Dépôt de cuirs et de peaux	En arrêt	
SSP3833206	Filature	En arrêt	
SSP3833205	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833204	Tannerie	En arrêt	
SSP3833203	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833202	Dépôt de peaux et d'os	En arrêt	
SSP3833201	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833200	Tannerie	En arrêt	
SSP3833199	Draperie	En arrêt	
SSP3833198	Filature	En arrêt	
SSP3833197	DLI	Indéterminé	
SSP3833196	Fonderie	En arrêt	
SSP3833195	Atelier de galvanisation	En arrêt	
SSP3833194	Fabrique de draps	Indéterminé	
SSP3833193	Récupération de matières non	En arrêt	
SSP3833192	fabrique de vernis	En arrêt	
SSP3833191	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833190	Usine à gaz	En arrêt	
SSP3833189	Teinturerie	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3833188	Acierie	En arrêt	
SSP3833187	Brasserie	En arrêt	
SSP3833186	Garage+DLI	Indéterminé	
SSP3833185	DLI	Indéterminé	
SSP3833184	Garage, DLI	En arrêt	
SSP3833183	Récupération de matières diverses	En arrêt	
SSP3833182	DLI+Dépôt de gaz	En arrêt	
SSP3833181	Garage	En arrêt	
SSP3833180	Teinturerie	Indéterminé	
SSP3833179	Garage automobile	En arrêt	
SSP3833178	Station service	Indéterminé	
SSP3833177	Garage	Indéterminé	
SSP3833176	Imprimerie	En arrêt	
SSP3833175	Chaudronnerie, traitement des métaux	Indéterminé	
SSP3833174	Agence de charbonnage	En arrêt	
SSP3833173	Blanchisserie	Indéterminé	
SSP3833172	Teinture	En arrêt	
SSP3833171	Transport + dépôt	En arrêt	
SSP3833169	Récupération de matières métalliques	En arrêt	
SSP3833168	Teinture + DLI	En arrêt	
SSP3833167	Récupération de matières métalliques	En arrêt	
SSP3833166	Atelier de tissage	En arrêt	
SSP3833165	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3833164	Garage mercedes	En arrêt	
SSP3833163	Usine de teinture	En arrêt	
SSP3833162	Garage	En arrêt	
SSP3833161	Division des forges de Sedan	Indéterminé	
SSP3833160	Récupération de matières métalliques	Indéterminé	
SSP3833159	DLI, garage	En arrêt	
SSP3833158	DLI, chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3833157	Fabrique de produits explosifs	Indéterminé	
SSP3833156	Atelier de tôlerie-chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3833155	DLI	Indéterminé	
SSP3833154	Garage	En arrêt	
SSP3833153	DLI, chaudronnerie	En arrêt	
SSP3833152	Garage	En arrêt	
SSP3833151	Fabrique de boissons gazeuses	En arrêt	
SSP3833150	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833149	Fabrique d'armes	En arrêt	
SSP3833148	Fonderie	En arrêt	
SSP3833147	Chaudronnerie	Indéterminé	
SSP3833146	Chaudronnerie	En arrêt	
SSP3833145	Construction métallique	Indéterminé	
SSP3833144	Ferronnerie	En arrêt	
SSP3833143	Usine de fabrication de choucroute	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3833142	Fabrique de grilles	En arrêt	
SSP3833141	Fabrique d'appareils chirurgicaux	Indéterminé	
SSP3833140	Miroiterie	En arrêt	
SSP3833139	fabrique de peinture	En arrêt	
SSP3833138	Garage; Fabrique de peinture	Indéterminé	
SSP3833137	Garage; Fabrique de peinture	Indéterminé	
SSP3833136	Production de peinture	En arrêt	
SSP3833135	Brasserie	En arrêt	
SSP3833134	Salaison	En arrêt	
SSP3833133	Chocolaterie	En arrêt	
SSP3833132	Draperie	En arrêt	
SSP3833131	Tissage	En arrêt	
SSP3833130	Tissage de laine	Indéterminé	
SSP3833129	Lainerie	En arrêt	
SSP3833128	Tissage	En arrêt	
SSP3833127	Tissage	En arrêt	
SSP3833126	Tissage	En arrêt	
SSP3833125	Draperie	En arrêt	
SSP3833124	Filature et tissage	En arrêt	
SSP3833123	Usine de transformation du plastique ;	Indéterminé	
SSP3833122	Atelier de lingotage de zinc	En arrêt	
SSP3833121	Usine d'effilochage	En arrêt	
SSP3833120	Draperie; DLI	En arrêt	
SSP3833119	Lainerie	En arrêt	
SSP3833118	Atelier de galvanisation	Indéterminé	
SSP3833117	Sté Effilochage	Indéterminé	
SSP3833116	Enlèvement des ordures ménagères;	Indéterminé	
SSP3833115	Fabrique de tapis	Indéterminé	
SSP3833114	Draperie	En arrêt	
SSP3833113	Industrie textile	En arrêt	
SSP3833112	Teinturerie	En arrêt	
SSP3833111	Fabrique de chaises	En arrêt	
SSP3833110	Brasserie	En arrêt	
SSP3833109	Garage	Indéterminé	
SSP3833108	Garage	En arrêt	
SSP3833107	Garage	En arrêt	
SSP3833106	Garage	En arrêt	
SSP3833105	Laminage	Indéterminé	
SSP3833104	Sidérurgie	Indéterminé	
SSP3833103	Filature, Entrepot de sel	En arrêt	
SSP3833102	Dépôt de carburant	Indéterminé	
SSP3833101	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3833100	Usine textile	En arrêt	
SSP3833099	Frabrique de tubes en acier pour le	Indéterminé	
SSP3833098	Travail des métaux	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3833097	Stockage de gaz liquéfié	Indéterminé	
SSP3833096	Industrie de revêtement de sol	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :**
loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds**
pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H**
avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF** : après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir

- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement

- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours

- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels

- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitiez toute flamme ou étincelle